

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 6 SEPTEMBRE 2024

N° 2024-344 CONVENTION DE SERVITUDE AVEC ENEDIS - CHANTONNAY (XE N° 113 ET 144)

Nomenclature des actes : 3.6

Dans le cadre de l'amélioration de la qualité de desserte et d'alimentation du réseau électrique de distribution publique, des travaux sont prévus sur les parcelles cadastrées section XE n°113 et 144 sur la commune de Chantonnay, appartenant à la Communauté de communes du Pays de Chantonnay.

ENEDIS a transmis une convention portant sur la création d'une servitude à son profit, avec une indemnité forfaitaire de 0 (zéro) euro.

La Présidente accepte de signer la convention de servitude.

À CHANTONNAY, le 6 septembre 2024

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 09/09/2024.